

# Recensement agricole 2020

## Exploitations en Bio

# Progression de l'Agriculture Biologique en Nouvelle-Aquitaine

En 2020, un peu plus de 7 200 exploitations de Nouvelle-Aquitaine se sont déclarées engagées en Agriculture Biologique (AB), certifiées ou en conversion, soit 11,2 % des exploitations régionales (+ 8 points en 10 ans). Elles exploitent 8 % de la surface agricole régionale pour une surface agricole utile moyenne de 44 ha. Souvent sous forme sociétaire, les fermes engagées en Agriculture Biologique sont généralement dirigées par des chefs plus jeunes qu'en conventionnel. Elles ont plus recours au salariat et pratiquent davantage la diversification et la commercialisation en circuit court que les conventionnelles.

### Un peu plus de 11 % des exploitations néo-aquitaines sont engagées en AB

Entre 2010 et 2020, alors que le nombre d'exploitations agricoles néo-aquitaines diminue de 23 %, le nombre de celles qui se sont déclarées engagées en Agriculture Biologique (AB), certifiées ou en conversion pour toute ou partie de leur activité, a presque triplé soit un peu plus de 4 500 exploitations supplémentaires. En 2010, elles représentaient 3 % des exploitations de la région (4 % au niveau métropolitain) (graphique 1).

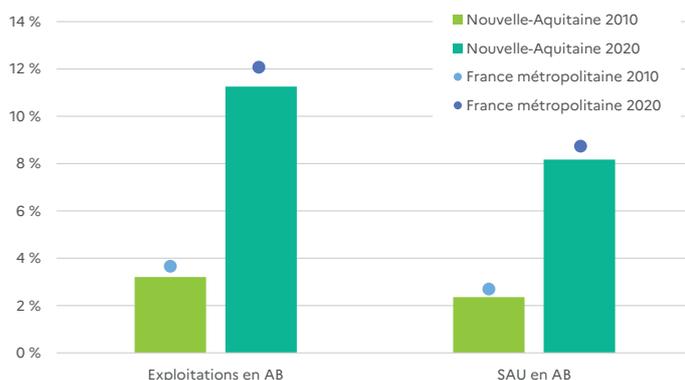
Lors du recensement agricole de 2020, un peu plus de 7 200 exploitations néo-aquitaines se sont déclarées engagées en AB, soit 11,2 % des exploitations régionales (12 % au niveau national) dont 8,6 % d'exploitations conduites intégralement en AB et 2,6 % d'exploitations mixtes.

En 2020, 77 % des exploitations agricoles de Nouvelle-Aquitaine en AB (79 % en

### Graphique 1

#### Un engagements en AB proche du national

Part des exploitations engagées en AB ou en conversion et part de la SAU consacrée à l'AB



Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020

France métropolitaine) consacrent l'intégralité de leur production à l'Agriculture Biologique, soit presque huit hectares en AB sur dix.

Le développement de l'Agriculture Biologique de Nouvelle-Aquitaine progresse au même rythme qu'en France métropolitaine.

Les deux tiers des exploitations de la région engagées en AB le sont uniquement dans ce signe officiel d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO).

La Nouvelle-Aquitaine est la deuxième région Bio tant au niveau de la surface que du nombre d'exploitations derrière l'Occitanie.



**Tableau 1**

**En Agriculture Biologique les exploitations néo-aquitaines représentent 15 % des exploitations nationales**

Données de cadrage sur les exploitations de Nouvelle-Aquitaine

Exploitations	2010		2020			
	Nouvelle-Aquitaine	France métropolitaine	Nouvelle-Aquitaine	France métropolitaine	Poids de la région en France métropolitaine	Rang de la région
Nombre d'exploitations	83 138	489 977	64 200	389 779	16 %	2
SAU exploitations (ha)	3 936 917	26 963 252	3 871 872	26 745 875	14 %	1
SAU moyenne (ha)	47	55	60	69		
<b>Exploitations engagées en AB</b>						
Nombre d'exploitations (intégralement en AB + mixtes*)	2 663	17 968	7 222	47 083	15 %	2
SAU en AB : des exploitations intégralement en AB + des exploitations mixtes en AB (ha)	92 552	738 861	316 248	2 337 662	14 %	2
SAU moyenne en AB (ha)	35	41	44	50		

\*exploitations mixtes : combinent le mode conventionnel et AB

Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020

**Une croissance par étape de l'AB néo-aquitaine depuis 1970**

Au recensement agricole de 2020, l'année déclarée d'engagement ou de conversion en mode de culture biologique des exploitations s'échelonne de 1970 à 2020. De 1970 à 1989, le nombre moyen d'exploitations converties est de 7,5 exploitations par an pour une surface de 308 ha.

Entre 1990 et 2020, leur nombre augmente avec des pics en 2000, 2010 et un véritable essor jusqu'en 2020. Ces évolutions sont en lien avec la mise en places de différents dispositifs d'aide incitatifs mais également avec une demande croissante du grand public. La part la plus importante des exploitations néo-aquitaines engagées dans le mode de culture biologique concerne les dix dernières années (78 %).

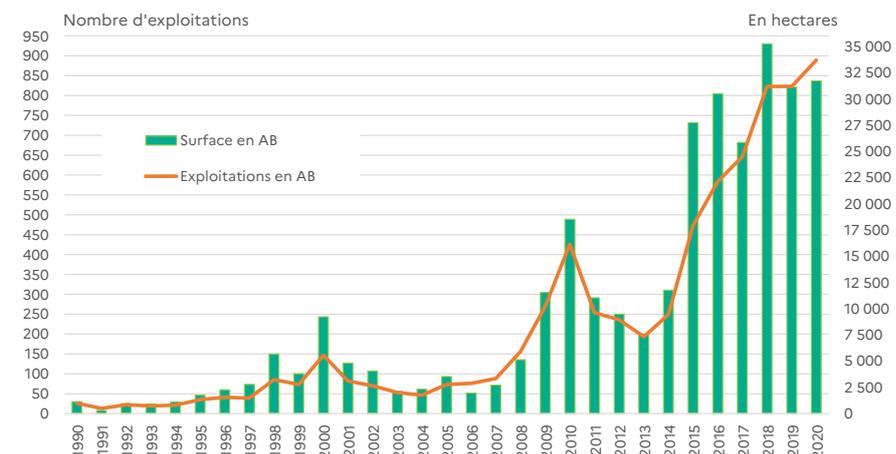
**Hausse des exploitations en AB en demi-teinte pour certains départements**

En dix ans le nombre d'exploitations en AB croît dans tous les départements néo-aquitains mais à un rythme différent. Un peu plus de la moitié des exploitations en AB de la région se répartit sur quatre départements ex-aquitains. La part d'exploitations engagées en AB en 2020 est supérieure à 13 % pour trois départements ex-aquitains. Parmi ceux-ci, l'évolution sur 10 ans est seulement positive pour la Gironde (+ 1 point). Cette tendance se vérifie aussi pour tous les autres départements excepté pour deux départements ex-limousins. Les Deux-Sèvres et la Vienne, avec respectivement

**Graphique 2**

**Réelle augmentation de l'engagement en mode de culture biologique depuis 2010**

Année d'engagement ou de conversion en AB des exploitations néo-aquitaines

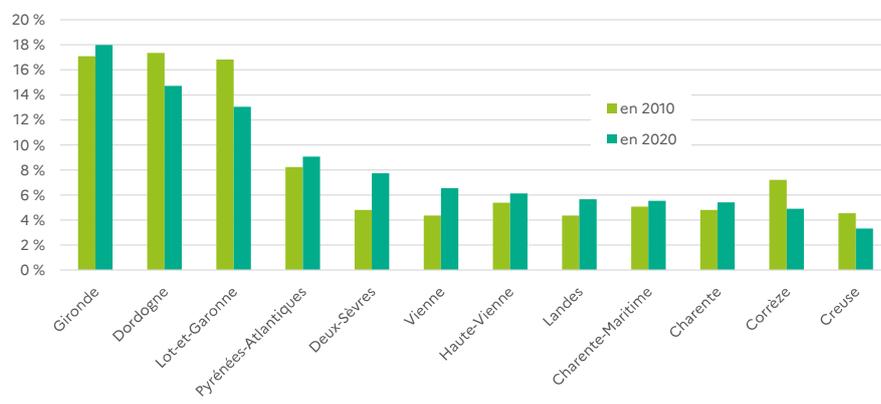


Source : Agreste - Recensement agricole 2020

**Graphique 3**

**Une exploitation en AB sur deux localisée dans le sud de la région**

Répartition des exploitations en AB par département en 2010 et 2020



Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020

8 % et 7 % des exploitations en AB régionales, tirent leur épingle du jeu en affichant sur dix ans une progression de + 3 points et + 2 points.

### Progression des exploitations engagées en AB spécialisées en grandes cultures

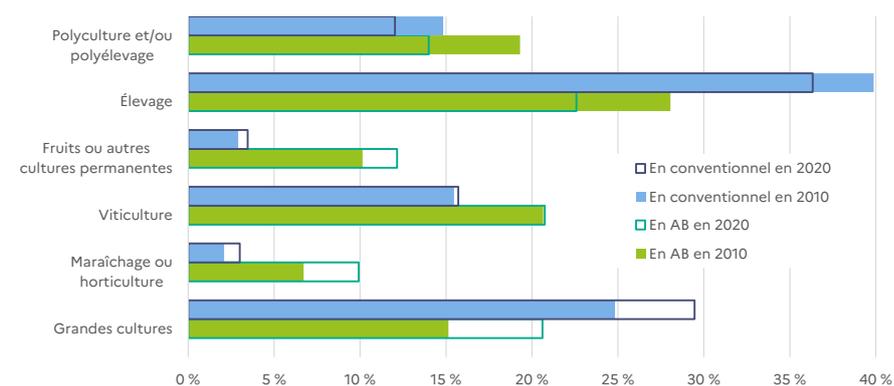
Si entre 2010 et 2020 le poids des exploitations de Nouvelle-Aquitaine engagées en AB a progressé de 8 points, celui du maraîchage et celui des exploitations spécialisées en fruits ont chacun augmenté de 20 points. En 2020, 21 % des exploitations engagées en AB sont spécialisées en grandes cultures soit la plus forte progression des spécialisations en AB sur dix ans (+ 5 points). Elle s'explique par la structuration de plus en plus forte de la filière avec une communication, un accompagnement et la mise en place de contrats pluriannuels en AB très intéressants réalisés par certaines grandes coopératives et organismes mais également par l'augmentation de la consommation de céréales Bio. Sur cette même période le nombre d'exploitations en AB spécialisées en grandes cultures a été multiplié par quatre mais leur poids dans la spécialisation reste faible (8 %). En 2020, 31 % des exploitations de cultures fruitières sont engagées en AB et 12 % des exploitations en AB sont spécialisées en cultures fruitières alors que cette spécialisation ne représente que 4 % des exploitations régionales.

Si l'élevage est très présent dans la région (35% des exploitations régionales en 2020 et 39 % en 2010), l'AB y est peu représentée en 2020 comme en 2010 (respectivement 7 % et 2 % des exploitations d'élevage sont engagées). En Nouvelle-Aquitaine, les élevages bovin et ovin-caprin sont moins souvent en mode de production Bio qu'en France métropolitaine. Les situations selon les départements sont contrastées. Ainsi, en Dordogne, les caprins élevés en atelier biologique représentent près de 23 % des effectifs, alors qu'en Deux-Sèvres, premier département producteur de lait de chèvre, qui compte 7 fois plus de têtes, le taux n'est que de 3 %. En effet, la production caprine est assez différente selon les départements avec de plus petits troupeaux en Dordogne et un élevage plus intensif en Deux-Sèvres.

## Graphiques 4

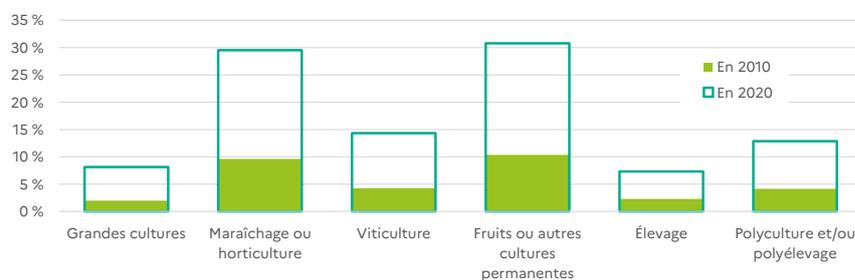
### Les exploitations spécialisées en fruits et en maraîchage toujours plus représentées en AB

Part des exploitations néo-aquitaines en AB en 2010 et 2020 selon la spécialisation



Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020

### Poids des exploitations néo-aquitaines en AB dans les spécialisations en 2010 et 2020

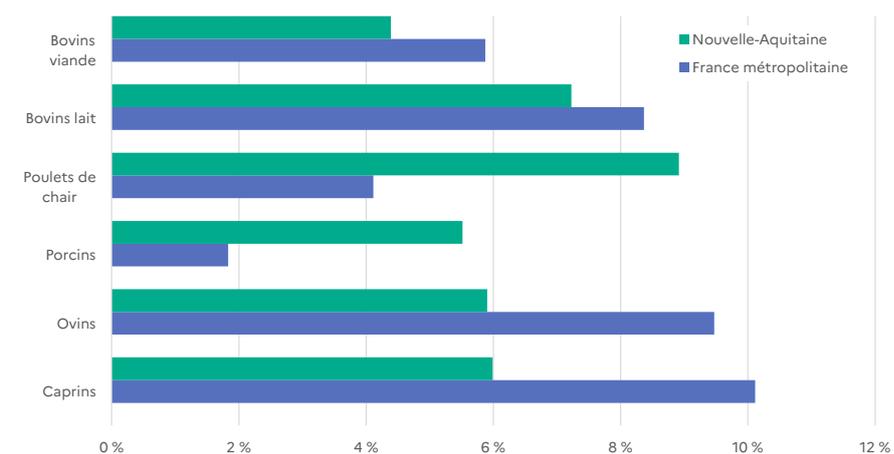


Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020

## Graphique 5

### Une proportion régionale plus importante d'élevages de volailles et de porcins en Bio

Part de l'AB par type d'élevage en Nouvelle-Aquitaine et en France métropolitaine



Source : Agreste - Recensement agricole 2020

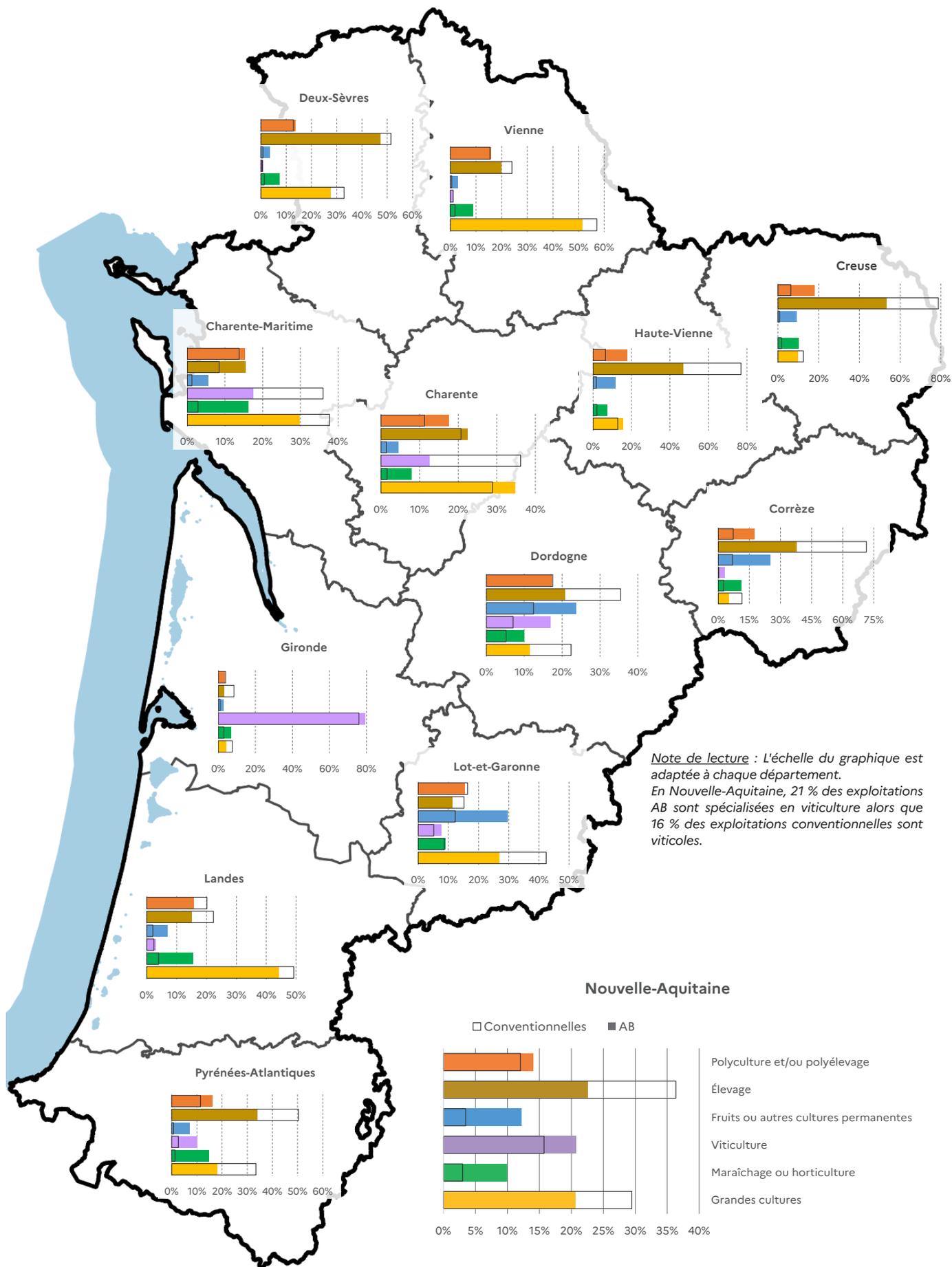
À l'inverse, la région se distingue par des élevages de poulets de chair plus fréquemment en conduite biologique qu'au national (respectivement 8,9 % et 4,1 %). L'écart est encore plus net dans les

élevages porcins avec 5,5 % des effectifs régionaux en Bio contre 1,8 % en France métropolitaine. Néanmoins, l'élevage porcin est une production discrète en Nouvelle-Aquitaine.

Carte 1

Les grandes cultures et l'élevage moins présents dans les exploitations en AB

Répartition par départements des exploitations selon le mode de production et la spécialisation en 2020



Source : Agreste - Recensement agricole 2020

## Les petites exploitations toujours les plus engagées en AB en 2020

Entre 2010 et 2020, les exploitations de Nouvelle-Aquitaine engagées en AB ont progressé de 8 points (*Définitions pages 9 - 10*). Cette progression est plus marquée pour les petites exploitations de Nouvelle-Aquitaine qui ont un taux d'engagement de 14 % (+ 10 points). Il est de 13 % pour les grandes exploitations (+ 9 points), 12 % (+ 8 points) pour les moyennes et 7 % (+ 6 points) pour les micros.

Malgré un léger recul du nombre des petites et moyennes exploitations engagées en AB celui-ci se fait au profit des micros et grandes. Cependant, les petites exploitations en AB restent les plus nombreuses (35 % en 2020 contre 37 % en 2010) alors que pour les exploitations conventionnelles ce sont les micros exploitations qui sont les plus représentées (32 % en 2020 contre 35 % en 2010).

## Des exploitations Bio plus souvent sous forme sociétaire

Comme en 2010, les exploitations Bio relèvent plus souvent d'un statut d'entreprise sociétaire que les exploitations conventionnelles (respectivement 48 % et 39 % en 2020 ; 37 % et 28 % en 2010). Mais suivant les orientations économiques, la situation est très contrastée. Ainsi 67 % des exploitations viticoles Bio sont sous forme sociétaire, alors qu'en horticulture ou maraîchage Bio 75 % sont des exploitations individuelles. Ces résultats sont à mettre en regard avec le fait que 71 % des exploitations en horticulture ou maraîchage Bio sont d'une dimension économique micro ou petite tandis que les exploitations viticoles Bio sont à 78 % classées en moyennes ou grandes.

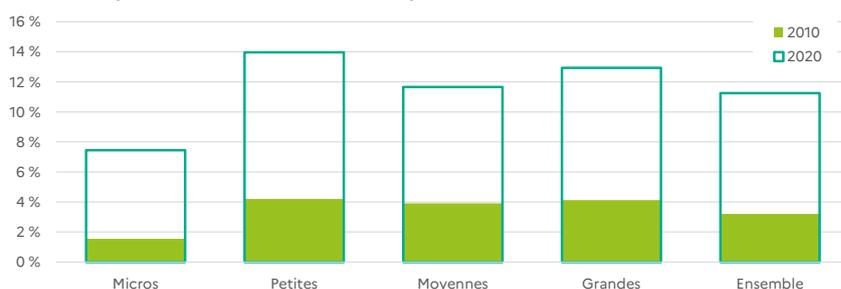
*Après avoir caractérisé les exploitations en AB de Nouvelle-Aquitaine nous allons maintenant aborder la surface agricole utilisée (SAU) de l'AB sur le territoire agricole régional.*

## Plus de 8 % des surfaces agricoles dédiées à l'Agriculture Biologique

En une décennie, la surface agricole utilisée (SAU) de Nouvelle-Aquitaine se réduit de presque 2 %. En 2020, sur les 3,9 millions d'hectares néo-aquitains

### Graphique 6

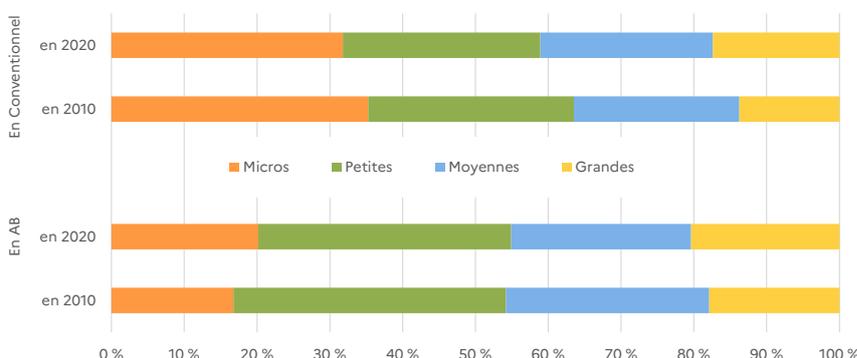
Plus fort engagement en AB pour les petites exploitations de Nouvelle-Aquitaine  
Poids des exploitations de Nouvelle-Aquitaine en AB selon leur taille économique



Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020

### Graphique 7

Les petites exploitations en AB représentent plus d'un tiers des exploitations engagées  
Répartition des exploitations de Nouvelle-Aquitaine selon leur taille économique et leur mode de production



Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020

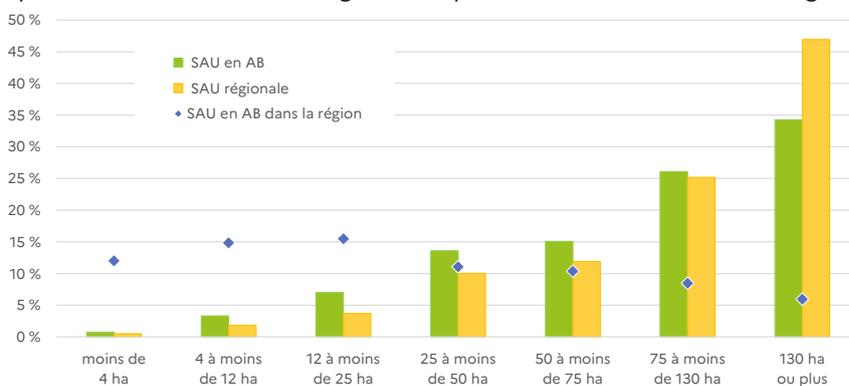
cultivés, plus de 316 000 hectares sont engagés ou en conversion à l'Agriculture Biologique (8 % de la SAU régionale contre un peu plus de 2 % en 2010). De plus, 83 % de cette surface est cultivée par des exploitations intégralement en AB.

La surface agricole dédiée à l'Agriculture Biologique en Nouvelle-Aquitaine varie selon la taille des exploitations. Ainsi, elle représente de 12 % à presque 16 %

pour les trois premières tranches (moins de 25 ha). Elle est la plus faible pour les exploitations de 130 ha ou plus, avec seulement 6 %, alors que ces dernières représentent en AB plus d'un tiers de la SAU dédiée et presque la moitié de la SAU régionale. Les exploitations de 25 à 130 ha concentrent 55 % de la surface en AB, 47 % de la SAU régionale et consacrent 30 % de leur surface à l'Agriculture Biologique.

### Graphique 8

Les exploitations de 12 à 25 hectares sont les plus engagées  
Répartition des SAU en AB et régionale et poids de la SAU en AB dans la région



Source : Agreste - Recensement agricole 2020

*Note de lecture : Note de lecture : 15 % de la surface des exploitations de 12 à 25 hectares est cultivée en AB. Elles représentent 7 % de la surface régionale en AB et 4 % de la surface régionale.*

## Disparités géographiques des surfaces moyennes en AB

En 2020, les exploitations agricoles de Nouvelle-Aquitaine en AB valorisent en moyenne 44 hectares, soit 9 hectares de plus qu'en 2010 (+ 13 hectares pour l'ensemble des exploitations de la région). La moitié des départements disposent d'une SAU moyenne en AB en-dessous de 39 hectares tandis qu'elle dépasse 61 hectares pour cinq départements. En une décennie, les SAU moyennes en AB de la Vienne et des Deux-Sèvres ont fortement augmenté (respectivement + 28 points et + 31 points) réduisant ainsi l'écart avec la surface moyenne départementale.

## Presque 30 % des surfaces en AB sont des surfaces toujours en herbe

La surface des céréales, oléagineux et protéagineux (COP) cultivée en AB représente 35 % de la surface en AB de Nouvelle-Aquitaine alors que l'assolement en COP de la région est de 42 %.

À elles seules, les surfaces toujours en herbe occupent 32 % dans la surface régionale. En Bio, elles concentrent 29 % des surfaces en AB régionales. Si les surfaces régionales en fruits et en protéagineux pèsent peu dans la surface agricole régionale, la surface dédiée à l'AB avoisine 27 % pour chacune de ces deux cultures.

## Les exploitations converties, ou en conversion à l'Agriculture Biologique et l'irrigation

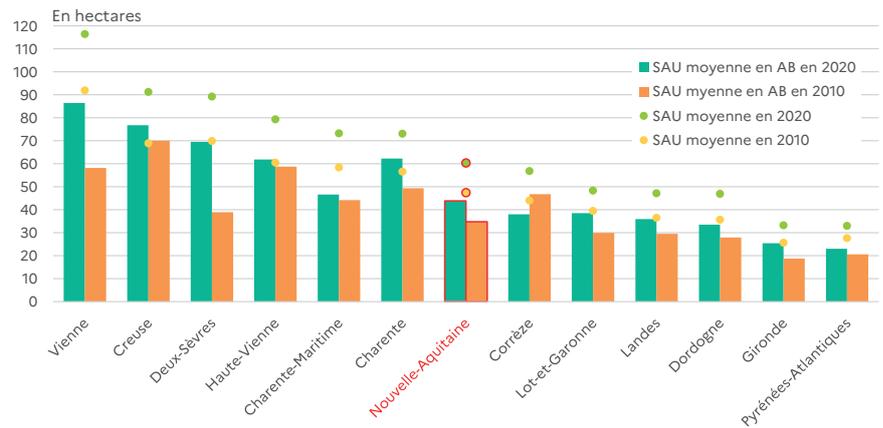
En 2020, un tiers des exploitations de Nouvelle-Aquitaine converties, ou en conversion, à l'Agriculture Biologique (AB) sont des exploitations irrigantes\*. Elles détiennent 31 % de la SAU dédiée à l'AB et représentent 14 % des surfaces irriguées (4 % en 2010).

\*Une exploitation agricole est irrigante si un apport d'eau a été effectué sur tout ou partie de ses parcelles au moins une fois au cours de la campagne agricole.

## Graphique 9

### Les exploitations en AB de cinq départements du nord de la Nouvelle-Aquitaine exploitent en moyenne plus de 61 hectares

SAU moyennes régionale et en AB par département en 2010 et 2020

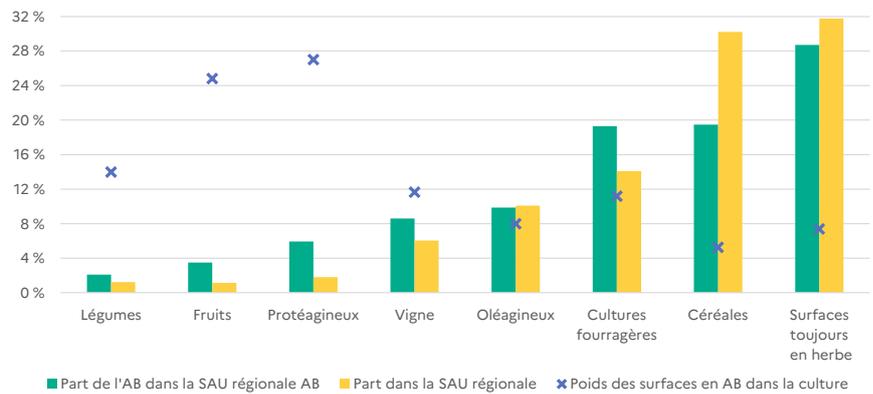


Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020

## Graphique 10

### 27 % des surfaces cultivées en protéagineux sont engagées en AB

Part des cultures AB dans la SAU régionale et poids des surfaces AB pour chaque type de culture



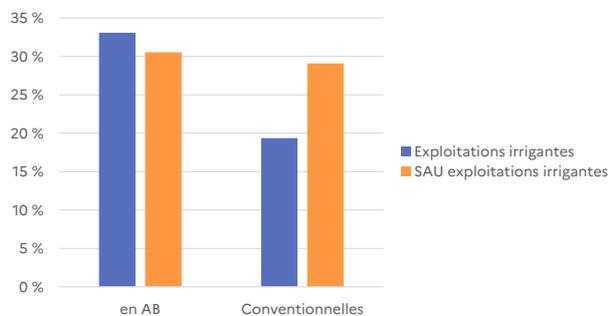
Source : Agreste - Recensement agricole 2020

*Note de lecture* : 12 % de la surface des vignes néo-aquitaines sont engagés en AB. Cette culture représente 9 % de la surface régionale en AB et 6 % de la surface de la région sont dédiés à cette culture.

## Graphique 11

### 33 % des exploitations déclarées en AB ou en conversion de Nouvelle-Aquitaine sont irrigantes

Part des exploitations irrigantes et de leur SAU selon le mode de production



Source : Agreste - Recensement agricole 2020

En Nouvelle-Aquitaine, les exploitations irrigantes AB représentent 18 % des exploitations régionales irrigantes (+ 12 points en 10 ans) et 13 % de la SAU des exploitations irrigantes. Les exploitations non irrigantes AB correspondent à près de 10 % des non irrigantes (+ 7 points en dix ans). Elles représentent 9 % des non irrigantes.

### Plus de salariés permanents

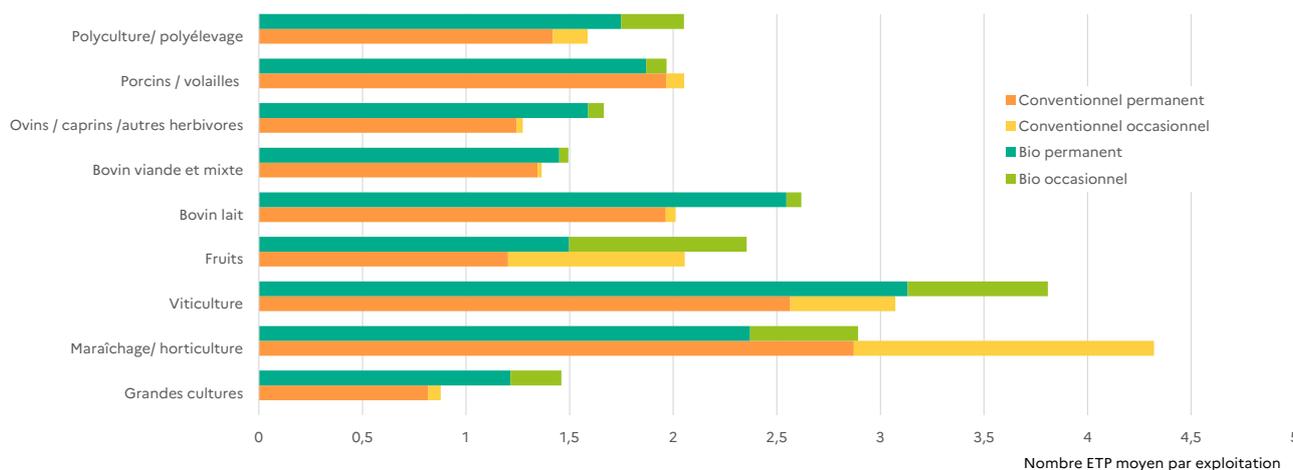
En 2020, 17 765 actifs permanents, dont 9 141 chefs et coexploitants, travaillent dans les exploitations Bio de Nouvelle-Aquitaine. En équivalent temps plein (ETP) 16 994 unités en Bio pour un total régional de 111 556 unités (y compris saisonniers), soit 16 % de la force de travail.

Environ 38 % des exploitations en Bio ont recours à des salariés permanents contre 31 % en conventionnel. Avec 5 164 ETP, les salariés permanents (hors famille) représentent 30 % de la force de travail permanent des exploitations engagées en Agriculture Biologique (23 % en conventionnel). En moyenne, une exploitation en Bio emploie 2,4 ETP (y compris saisonniers) contre 1,7 en conventionnel. Les exploitations d'horticulture ou de maraîchage Bio font exception car elles emploient moins de main-d'œuvre (2,9 ETP en Bio / 4,3 ETP en conventionnel).

### Graphique 14

#### Plus de main-d'œuvre employée chez les viticulteurs Bio en permanente comme en occasionnelle

Nombre d'ETP moyen par exploitation selon la spécialisation

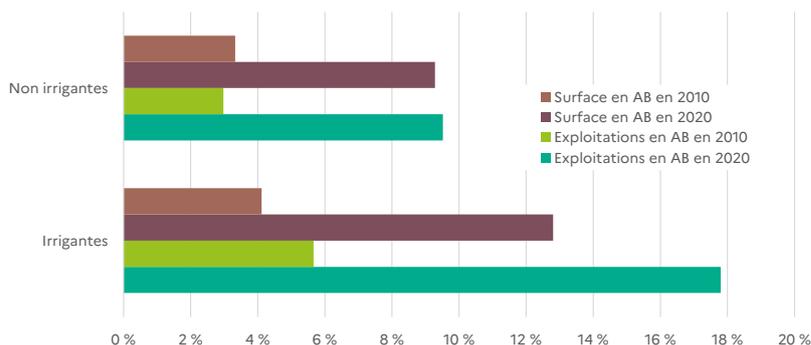


Source : Agreste - Recensement agricole 2020

### Graphique 12

#### Progression des exploitations en AB néo-aquitaines irrigantes

Poids des exploitations en AB et de leur SAU selon le recours ou non à l'irrigation

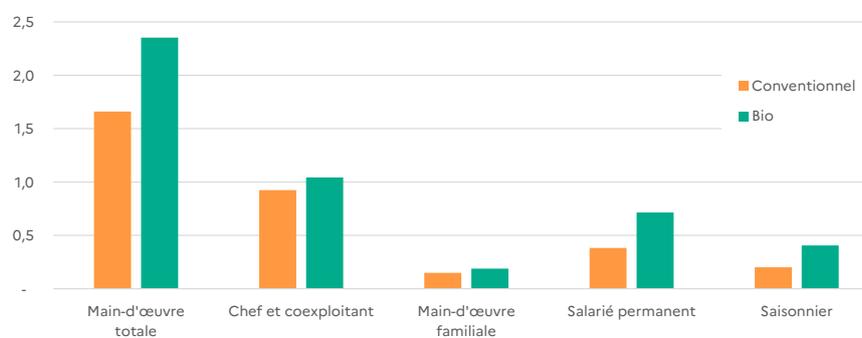


Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020

### Graphique 13

#### Un volume de travail supérieur en moyenne dans les exploitations Bio

Nombre d'ETP moyen par exploitation selon le statut d'emploi



Source : Agreste - Recensement agricole 2020

## Des exploitants plus jeunes

Comme en 2010, les exploitants Bio sont plus jeunes qu'en conventionnel. La moitié d'entre eux n'a pas atteint 49 ans contre 54 pour les autres. En 2010, l'âge médian était de 47 ans en Bio contre 51 ans en conventionnel. Quel que soit le mode de production, cette population vieillie. La part des plus de 60 ans a progressé en 10 ans, passant de 10 % à 17 % chez les Bio et de 23 % à 30 % en conventionnel. La proportion de femmes chefs d'exploitation dans les exploitations Bio est restée stable (28 %) alors qu'en conventionnel, elle a perdu 2 points (de 29 % en 2010 à 27 % en 2020).

## Quatre exploitations sur dix engagées en AB ayant au moins un chef d'exploitation âgé de plus de 60 ans n'envisagent pas de départ dans l'immédiat

En 2020, les exploitations dirigées par au moins un exploitant ayant plus de 60 ans représentent 17 % des exploitations engagées en AB et 31 % des conventionnelles.

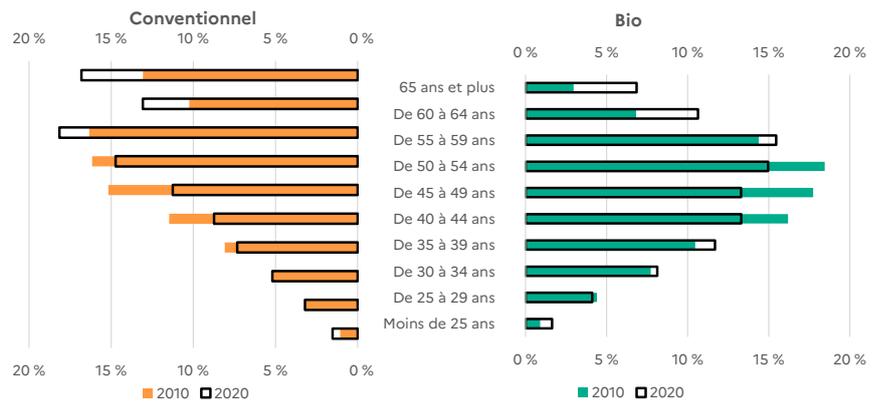
Concernant l'avenir des exploitations engagées en AB : 40 % des exploitants concernés n'envisagent pas de départ dans l'immédiat (33 % pour les exploitations conventionnelles) et 23 % envisagent une reprise de l'exploitation par un membre de la famille (17 % pour les conventionnelles). Presque un quart des exploitations en AB avec au moins un exploitant de plus de 60 ans ignorent le devenir de leur exploitation dans les trois prochaines années, cette inquiétude est plus marquée pour les exploitations conventionnelles (37 %). Globalement, l'avenir des exploitations engagées en AB ou conversion semble mieux connu que celui des exploitations conventionnelles.

## Les exploitations Bio diversifient plus leurs activités que les conventionnelles

Presque 37 % des exploitations Bio valorisent leur production via la transformation (par exemple : la fabrication de produits laitiers) contre 16 % chez les conventionnelles. La vinification à la ferme arrive en tête des activités de transformation aussi bien en Bio qu'en conventionnel. Pour les conventionnelles, la production de Cognac ou d'Armagnac arrive en deuxième position suivie par la découpe de viandes en caissette. Pour les Bio,

## Graphique 15 Moins d'exploitants Bio âgés

Répartition des exploitants agricoles selon leur âge

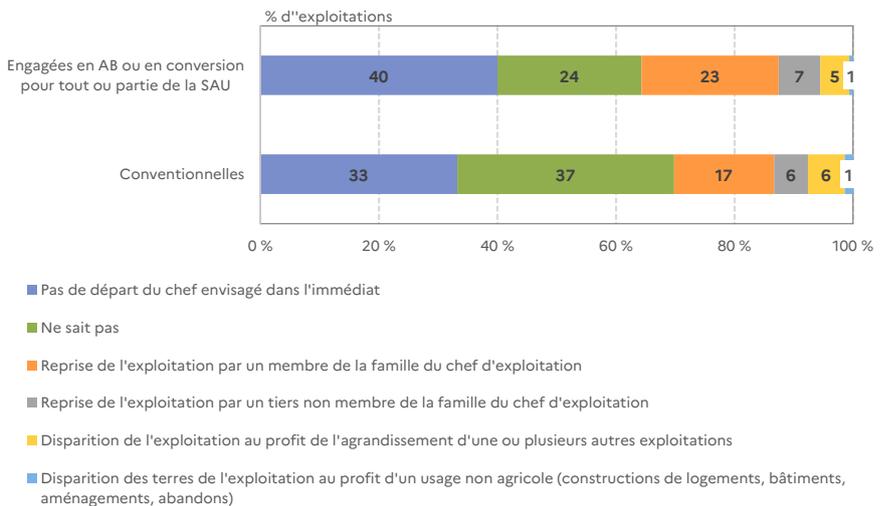


Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020

## Graphique 16

### Plus de reprise et moins d'incertitudes pour les exploitations AB ou en conversion de Nouvelle-Aquitaine

Devenir dans les 3 prochaines années des exploitations ayant au moins un chef d'exploitation âgé de plus de 60 ans



Source : Agreste - Recensement agricole 2020

c'est d'abord la vente de viande en caissette puis la transformation de fruits (confitures, jus ...).

Les exploitants Bio ont aussi tendance à avoir un peu plus d'activités de diversification (21 % en Bio contre 15 % en conventionnel). Quel que soit le mode de production, l'activité de diversification la plus fréquente est le travail agricole pour d'autres exploitations. La deuxième activité de diversification chez les Bio est l'hébergement (chambres d'hôtes, gîte...), alors que pour les conventionnelles c'est la vente d'énergie solaire/photovoltaïque.

## La production Bio plus souvent valorisée en circuit court

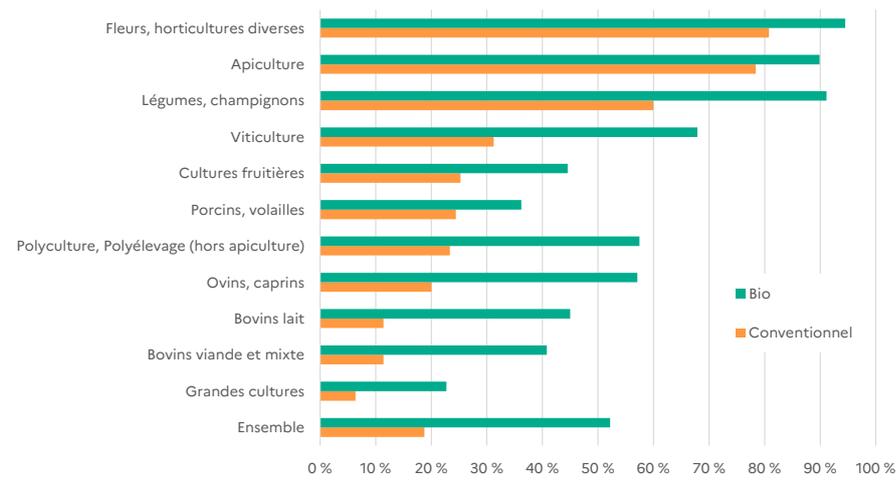
Plus de la moitié des exploitations Bio commercialise au moins un produit en circuit court, alors que ce mode de commercialisation n'est pratiqué que par 19 % des exploitations conventionnelles. Quelle que soit la spécialisation, ce choix de commercialisation est toujours plus important chez les exploitants Bio. Cette différence est plus marquée chez les viticulteurs (68 % des exploitations viticoles Bio vendant en circuit court contre 31 % en conventionnel) et chez les éleveurs ovins-caprins (57 % en Bio contre 20 % en conventionnel).

Les producteurs de légumes en conventionnel comme en Bio privilégient la vente à la ferme à la vente sur les marchés. Pour le troisième mode de commercialisation, les Bio se tournent plutôt vers les Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP) alors que les conventionnels choisissent la vente à des commerçants détaillants (bouchers, primeurs, épiciers de quartier...).

### Graphique 17

#### Les circuits courts très appréciés par les viticulteurs Bio

Part d'exploitation vendant en circuit court selon leur spécialisation\*



Source : Agreste - Recensement agricole 2020

\*Le classement des exploitations par orientation technico-économique peut être plus ou moins détaillé. Avec la nomenclature détaillée en 64 postes, il est possible d'identifier les exploitations spécialisées en apiculture et de différencier les exploitations spécialisées en horticulture de celles spécialisées en maraîchage, afin de mieux cibler leur comportement en matière de commercialisation de leur production. Dans les graphiques précédents ce niveau de détail n'a pas été calculé.

#### Sources :

Cette publication s'appuie sur les résultats définitifs des recensements agricoles 2010 et 2020.

La production engagée en AB est mesurée à partir des déclarations des exploitants agricoles au recensement agricole. Les résultats peuvent parfois différer de ceux mesurés par les bases administratives (agence Bio ou Politique agricole commune).

#### Définitions :

**Agriculture Biologique** : mode de production qui a pour objectif le respect de l'environnement, de la biodiversité et du bien-être animal.

**Circuit court** : circuit de vente directe au consommateur final ou avec un seul intermédiaire entre l'exploitation agricole et le consommateur final. La distance géographique entre l'exploitation agricole et le consommateur final n'entre pas en considération.

La vente directe peut se faire à la ferme, sur des marchés, des salons ou des foires, dans un magasin de producteurs, en livraison via des formules d'abonnement à des paniers ou non, par internet... Le producteur a une relation directe avec le consommateur final. La vente par distributeur automatique est également considérée comme de la vente directe. La vente avec un seul intermédiaire concerne par exemple la vente à un commerçant détaillant, aux GMS, à la restauration privée ou collective.

**Diversification** : ensemble des activités autres que les activités de production agricole, mais qui sont cependant directement liées à l'exploitation, et qui ont notamment des retombées économiques sur celle-ci.

Les activités de diversification recouvrent deux types d'activités :

- les activités de transformation de produits agricoles ;
- les activités de fourniture d'autres produits ou services comme les travaux à façon, l'accueil à la ferme, la production d'énergie...

**ETP** : un équivalent temps plein correspond au travail d'une personne à plein-temps pendant une année entière (un ETP = au moins 1 600 heures travaillées sur l'année).

**Exploitations mixtes** : exploitations qui combinent le mode conventionnel et AB.

Suite des définitions page 10

**Surface agricole utilisée (SAU) :** comprend les terres arables (y compris pâturages temporaires, jachères, cultures sous abri, jardins familiaux...), les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers...).

**Taille économique et spécialisation :**

La Production Brute Standard (PBS), par un jeu de coefficients attribués aux cultures et aux cheptels, donne une valeur au potentiel de production des exploitations. Elle permet de classer les exploitations en différentes tailles économiques. Le recensement agricole est l'occasion de revoir ce classement. Ainsi, à partir de 2020, sont considérées « micro », les exploitations dont la PBS est inférieure à 25 000 euros par an, « petite » celles dont la PBS est comprise entre 25 000 et 100 000 euros, « moyenne » celles avec une PBS comprise entre 100 000 et 250 000 euros et « grande » celles de plus de 250 000 euros de PBS.

Le calcul de la PBS permet aussi de classer les exploitations selon leur spécialisation (ou orientation technico-économique). Une exploitation est considérée comme spécialisée dans une production quand au moins deux tiers de sa PBS sont générés par cette production.

Les coefficients utilisés dans cette publication sont calculés à partir des prix et rendements moyens de la période 2015-2019, ce qui fournit les PBS de 2017.

**Transformation :** consiste à transformer un produit agricole brut en produit élaboré. Pour tous les produits, le produit agricole brut peut provenir de l'exploitation ou être acheté ailleurs.

**Pour en savoir plus :**

**Publications régionales :**

- « Recensement agricole 2020 - Près de 38 500 agricultrices travaillent chaque jour dans les exploitations agricoles néo-aquitaines » - Agreste Nouvelle-Aquitaine Étude n°46, mars 2024
- « Recensement agricole 2020 - Irrigation et agriculture, un lien fort et durable en constante évolution » Étude n°44, novembre 2023
- « Recensement agricole 2020 - Plus de 40 % des exploitations néo-aquitaines engagées dans une démarche qualité » Étude n°38, février 2023
- « Recensement agricole 2020 - 64 000 exploitations agricoles en Nouvelle-Aquitaine » - Agreste Nouvelle-Aquitaine Étude n°28, décembre 2021
- « Recensement agricole 2020 - Une majorité de responsables de plus de 55 ans à la tête des exploitations de la région » - Agreste Nouvelle-Aquitaine Étude n°35, juillet 2022
- « Recensement agricole 2020 - La main-d'œuvre agricole non familiale progresse » - Agreste Nouvelle-Aquitaine Étude n°36, juin 2022
- Mémento des SIQO : <https://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/memento-des-siqo-a2418.html>

**Publication nationale :**

- « Recensement agricole 2020 – Plus d'une exploitation sur trois engagée dans une démarche qualité » - Agreste Primeur n°12, octobre 2022

- site de l'Inao : <https://www.inao.gouv.fr/Publications/Donnees-et-cartes>

- site de l'Agence bio : <https://www.agencebio.org/decouvrir-le-bio/le-bio-en-quelques-chiffres/>

- site de l'ORAB Nouvelle-Aquitaine (Observatoire régional de l'Agriculture Biologique) : <https://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/observatoire-regionale-de-l-agriculture-biologique-r498.html>



<https://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr>  
<https://agreste.agriculture.gouv.fr>

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt  
Service régional de l'information statistique, économique et territoriale  
Le Pastel - 22 rue des Pénitents Blancs - CS 13916 87039 LIMOGES CEDEX1  
Tél : 05 56 00 42 00  
Courriel : [contact.sriset.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr](mailto:contact.sriset.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr)

Directrice régionale : Virginie ALAVOINE  
Directeur de publication : Pierre ETCHESAHAR  
Rédacteur en chef : Guillaume CHANET  
Rédactrices : Catherine HARDY et Véronique TRIQUARD  
Composition : Sriset  
Dépot légal : À parution ISSN : 2644-9668 © Agreste 2024